

Comité syndical du 25 novembre 2021

DL 2021\_11/03

## MARCHÉ SE2018-03 TRI ET CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES DU LOT-ET-GARONNE- AVENANT N°2 PRIX NOUVEAU

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **10 novembre 2021**, s'est réuni, salle des fêtes de DAMAZAN, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, le **jeudi 25 novembre 2021 à 15h00**.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5) ;

**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS** : Joël KLEIBER (1) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Michel VERGNÉ (1) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES** : Jean-Louis COUREAU (1).

**Nombre de conseillers en exercice : 37**

**Présents** : Mmes ARMELLINI, FOUNAUD-VEYSSET et PRELLON, MM. BOUSQUIER, COLLADO, KLEIBER, LAVILLE, LERDU, LORENZELLI, MASSET, PIN, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET, VERGNÉ (12)

**Représentés** : Mme BONNEAU par M. VERDELET, M. BARJOU par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. CAMANI par M. KLEIBER, M. COUREAU par M. SEGALA, M. DE COLOMBEL par M. LORENZELLI, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER, M. DERC par M. SOUBIRON, M. FALCOZ par Mme PRELLON, M. BILIRIT par M. PIN, M. DUFOURG par M. LERDU, M. PONTTHOREAU par Mme ARMELLINI, M. PICCOLI par M. MASSET, M. ROSIER par M. LAVILLE, M. ROSO par M. VERGNÉ, Mme GARGOWITSCH par M. COLLADO (12).

Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : M. Alain LORENZELLI

**Nombre de délégués présents : 12**

**Représentés : 12**

**TOTAL : 24**

DL 2021\_11/03

## MARCHÉ SE2018-03 TRI ET CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES MÉNAGERS ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES DU LOT-ET-GARONNE- AVENANT N°2 PRIX NOUVEAU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché n°SE2018-03 passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert (marché réservé) relatif au tri et conditionnement des emballages ménagers issus des collectes sélectives du département de Lot-

et- Garonne notifié le 09 janvier 2019 à la SEML du confluent, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois un an, pour un montant estimatif global de 962 752,50 € HT,

Vu la délibération DL 2021-06-06 pour la signature d'un avenant n° 1 de prix nouveaux au marché précité, portant à 972 052,50€ HT le nouveau montant global du marché (soit 0,96 % d'augmentation du montant initial),

Considérant que les prix du marché conclu entre le syndicat et la SEML du Confluent ne sont plus en adéquation avec le coût réel du traitement et les prestations nécessaires à l'exécution du marché,

Considérant que la survenance de la pandémie de COVID 19 a entraîné pour le titulaire des frais financiers et des surcoûts d'exploitation non prévus au stade de la conclusion du marché,

Considérant que ces surcoûts d'exploitation sont imputables à des circonstances imprévisibles au sens de l'article R2194-5 du code de la commande publique et doivent être indemnisés au titulaire,

Considérant que les surcoûts découlant des prix nouveaux ces circonstances imprévisibles entraînent une augmentation du prix du marché inférieure à 50% du prix initial,

Considérant que le syndicat a fait la demande auprès de la trésorerie de suspendre les poursuites à l'égard de la SEML, le 02 juillet 2021,

Considérant que la facture de la prestation du mois de mai d'un montant de 27 171,26 € HT a été mandatée le 21 juin 2021 antérieurement au courrier de suspension de poursuites et dont le montant a été retenu par la trésorerie,

Considérant qu'il y a lieu de leur restituer en partie la somme correspondant à la prestation de tri effectuée,

Considérant que d'autres surcoûts d'exécution non imputables à la survenance de la COVID-19 ont également été constatés.

Considérant que ces surcoûts entraînent une variation du prix du marché inférieure à 15% du montant initial pour les marchés de service et que la révision de ces prix ne constitue pas une modification substantielle du marché autorisée par l'article R2194-7 du code de la commande publique.

En conséquence, un avenant n° 2 doit être pris pour introduire des prix nouveaux sous la forme de prix par tonne traitée comme suit :

Désignation	U en tonnes	Prix unitaire en €H à la signature du marché	Prix suite révision prix 2020	Prix suite révision prix 2021	Prix nouveaux
Tri et conditionnement	1 500	195,00	199,70	200,58	294,58
Traitement des refus	300	106,50	109,06	109,55	121,55

Soit 94€ d'augmentation pour le tri et le conditionnement pour 1 500 tonnes traitées, soit 141 000€ HT d'augmentation,

Soit 12€ d'augmentation pour le traitement des refus pour 300 tonnes traitées, soit 3 600€ HT d'augmentation,

Soit 144 600€ HT d'augmentation (soit 14,87 % d'augmentation au regard du montant initial du marché),

De plus l'épidémie de la COVID 19 a entraîné des dépenses imprévues sur le marché pour un montant de 45 580,75€ en 2020 et 1 587,94€ HT en 2021 soit 47 168,69€ HT d'augmentation (soit 4,85 % du montant global du marché n'entrant pas en ligne de compte dans le plafond des 15 %).

Soit une augmentation totale de 191 768,69€ HT.

Le nouveau montant global estimatif du marché s'élève à 1 163 821,19€ HT.

Considérant l'avis favorable de la CAO réunie régulièrement le 25 novembre 2021,

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 introduisant des nouveaux prix unitaires pour un montant global estimatif de 144 600€ HT (soit 14,87 % d'augmentation au regard du montant initial du marché) pour le marché SE2018-03 Tri et conditionnement des emballages ménagers issus des collectes sélectives du département de Lot-et- Garonne, comme suit :

Désignation	U	Prix unitaire en €HT la tonne
Tri et conditionnement	1 500 tonnes	294.58
Traitement des refus	300 tonnes	121.55

L'avenant porte également sur une augmentation de 47 168,69€ HT dû aux conséquences de la COVID 19, soit un impact financier de 4,85 % au regard du prix initial du marché (détail des dépenses en annexe).

L'avenant n°2 porte le nouveau montant global estimatif du marché SE2018-03 à 1 163 821,19€ HT.

- Article 2 : **PRÉCISE** que les collectivités ne seront pas impactées par ces prix nouveaux sur l'exercice 2021 ;
- Article 3 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération et à procéder à toutes les formalités administratives.

**Résultats des votes**

Suffrages exprimés : 24  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait à Damazan, le 8 décembre 2021

Le Président,  
Michel MASSET

Publication / Affichage  
Le 8 décembre 2021

**MARCHÉ SE2018-03****TRI ET CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS ISSUS  
DES COLLECTES SELECTIVES DU DEPARTEMENT  
DE LOT-ET- GARONNE****Avenant n°2 : prix nouveaux**

Entre :

Le Syndicat mixte de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale (ValOrizon), dont le siège social est situé à l'Hôtel du département de Lot-et-Garonne, 47 922 AGEN Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Michel MASSET,

Adresse administrative : ZAE de la Confluence Chemin de Rieulet 47160 DAMAZAN,

Et

La SEML du Confluent ayant son siège à « Couillit » 47 190 NICOLE, représentée par son Directeur, Monsieur Frédéric DUPART.

Le marché SE2018-03 Tri et conditionnement des emballages ménagers issus des collectes sélectives du Lot-et-Garonne, attribué à la SEML du Confluent a été notifié le 9 janvier 2019 pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an.

Un avenant n°1 de prix nouveaux au marché précité a été signé en date du 28 juin 2021, portant à 972 052,50€ HT le nouveau montant global du marché (soit 0,96 % d'augmentation du montant initial),

Les prix du marché conclu entre le syndicat et la SEML du Confluent ne sont plus en adéquation avec le coût réel du traitement et les prestations nécessaires à l'exécution du marché,

La survenance de la pandémie de COVID 19 a entraîné pour le titulaire des frais financiers et des surcoûts d'exploitation non prévus au stade de la conclusion du marché,

En conséquence, un avenant n° 2 doit être pris pour introduire ces nouveaux éléments dans le cadre du marché SE2018-03.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : Modification du bordereau de prix unitaires**

Les prix nouveaux suivants sont à intégrer au BPU du marché SE2018-03:

Désignation	U en tonnes	Prix unitaire en €H à la signature du marché	Prix suite révision prix 2020	Prix suite révision prix 2021	Prix nouveaux
Tri et conditionnement	1 500	195,00	199,70	200,58	294,58
Traitement des refus	300	106,50	109,06	109,55	121,55

Soit 94€ d'augmentation pour le tri et le conditionnement pour 1 500 tonnes traitées, soit 141 000€ HT d'augmentation,

Soit 12€ d'augmentation pour le traitement des refus pour 300 tonnes traitées, soit 3 600€ HT d'augmentation,

Soit 144 600€ HT d'augmentation (soit 14,87 % d'augmentation au regard du prix initial du marché).

De plus l'épidémie de la COVID 19 a entraîné des dépenses imprévues sur le marché pour un montant de 45 580,75€ en 2020 et 1 587,94€ HT en 2021 soit 47 168,69€ HT (détail en annexe) d'augmentation (soit 4,85 % du montant global du marché).

L'avenant n°2 porte donc également sur cette augmentation de 47 168,69€ HT dû aux conséquences de la COVID 19.

Soit une augmentation totale de 191 768,69€ HT.

L'avenant n°2 porte le nouveau montant global estimatif du marché SE2018-03 à 1 163 821,19€ HT.

Le reste des dispositions demeurent inchangé.

A Damazan, le \_\_\_\_\_

Le Directeur de la SEML du Confluent

Le Président de ValOrizon,

Frédéric DUPART

Michel MASSET

**AR Prefecture**

047-254702582-20211125-DL2021\_11\_03-DE  
Reçu le 08/12/2021  
Publié le 08/12/2021

**Dépenses COVID au 31 décembre 2020****Coût des équipements et matériels**

Secteur	Société	Facture	Matériel	PUHT	Nbre	Total HT	TVA	Total TTC
EPI	Médicalie	202008905	Gel masques			193,42 €	38,68 €	232,10 €
EPI	Médicalie	202009149	Gel masques			41,67 €	8,33 €	50,00 €
EPI	Médicalie	202009643	Gel masques			435,13 €	87,03 €	522,15 €
Hygiène	Hapie	FAC46954	Desinfectant puvlé			474,76 €	94,95 €	569,71 €
Hygiène	Générale des Achats	202120049	Papier ouate			151,90 €	30,38 €	182,28 €
								<b>1 556,24 €</b>

**Coût MO supplémentaire (ETP)**

Secteur	Société	Prestation	PUHT	Nbre	Total HT	TVA	Total TTC
RH	SEML	Coût trieurs sup Oct-20	2 132,48 €	2			4 264,96 €
RH	SEML	Coût trieurs sup Nov-20	2 132,48 €	2			4 264,96 €
RH	SEML	Coût trieurs sup Dec-20	2 132,48 €	2			4 264,96 €
							<b>12 794,88 €</b>

**Total dépenses 14 351,12 €**



**AR Prefecture**

047-254702582-20211125-DL2021\_11\_03-DE  
Reçu le 08/12/2021  
Publié le 08/12/2021

**Dépenses COVID au 30 septembre 2020****Coût des équipements et matériels**

Secteur	Société	Facture	Matériel	PUHT	Nbre	Total HT	TVA	Total TTC
Matériel	APM Buro service		Ecrans plexi	76,85 €	5	384,25 €	76,85 €	461,10 €
EPI	Régie Vallée du Lot	F200321	Visières	3,20 €	25	80,00 €	- €	80,00 €
EPI	Médicalie	202006492	Masques 3 plis			210,00 €	11,55 €	221,55 €
EPI	Médicalie	202007116	Masques 3 plis			119,43 €	6,57 €	126,00 €
EPI	Médicalie	202008091	Masques (boites de 50)		20	10,90 €	0,60 €	230,00 €
EPI	Médicalie	202008091	Gel		3	58,77 €	3,23 €	186,00 €
EPI	Médicalie	202007820	MASQUES	7,97 €	15	119,43 €	6,57 €	126,00 €
						<b>863,35 €</b>		<b>1 304,65 €</b>

**Coût MO supplémentaire (ETP)**

Secteur	Société	Prestation	PUHT	Nbre	Total HT	TVA	Total TTC
RH	SEML	Coût trieurs sup Juillet-20	2 132,48 €	2			4 264,96 €
RH	SEML	Coût trieurs sup Août-20	2 132,48 €	2			4 264,96 €
RH	SEML	Coût trieurs sup Sept-20	2 132,48 €	2			4 264,96 €
							<b>12 794,88 €</b>

**Total dépenses 14 099,53 €**

**AR Prefecture**

047-254702582-20211125-DL2021\_11\_03-DE  
 Reçu le 08/12/2021  
 Publié le 08/12/2021

**Dépenses COVID au 30 juin 2020****Coût des équipements et matériels**

Secteur	Société	Facture	Matériel	Total HT	TVA	Total TTC
Equipement	Acces Industrie	F2056334	Location engin 27/04 au 29/05	3 066,62 €	613,32 €	3 679,94 €
Equipement	Acces Industrie	F2056335	Location godet 27/04 au 29/05	277,68 €	55,54 €	333,22 €
Hygiène	Atochim	FC45611	Nettoyant et désinfectant	513,84 €	102,77 €	616,61 €
Hygiène	MPF	20200477	Gel hydroalcoolique	90,10 €	18,02 €	108,12 €
Hygiène	Langudoc Chimie	F0531957	Gel hydroalcoolique	125,00 €	25,00 €	150,00 €
EPI	France Sécurité	8351943	Masques FFP1	89,30 €	17,86 €	107,16 €
EPI	France Sécurité	8370704	Filtres	12,84 €	2,57 €	15,41 €
EPI	France Sécurité	8366524	Masques FFP2	242,00 €	48,40 €	290,40 €
EPI	France Sécurité	8364295	Demi masque Elipse et filtres	201,14 €	40,23 €	241,37 €
EPI	France Sécurité	8378007	Masques 3 plis	1 628,30 €	325,66 €	1 953,96 €
				<b>6 246,82 €</b>		<b>7 496,18 €</b>

**Coûts du transfert des collectes sélectives**

Secteur	Société	Prestation	PUHT	Nbre	Total HT	TVA	Total TTC
Tranfert	SEML	Chargement	55,00 €	8	440,00 €	88,00 €	528,00 €
Tranfert	SEML	Tranfert (Damazan vers Nicole)	60,00 €	8	480,00 €	96,00 €	576,00 €
					<b>920,00 €</b>		<b>1 104,00 €</b>

**Coût MO supplémentaire (ETP)**

Secteur	Société	Prestation	PUHT	Nbre	Total HT	TVA	Total TTC
RH	SEML	Coût trieurs sup Mai-20	2 132,48 €	2			4 264,96 €
RH	SEML	Coût trieurs sup Juin-20	2 132,48 €	2			4 264,96 €
							<b>8 529,92 €</b>

**Total dépenses 17 130,10 €**



**AR Prefecture**

047-254702582-20211125-DL2021\_11\_03-DE  
Reçu le 08/12/2021  
Publié le 08/12/2021

**Dépenses liées au COVID SEML année 2020**

A fin juin 2020	17 130,10 €
A fin septembre 2020	14 099,53 €
A fin décembre 2020	14 351,12 €
<b>Total 2020</b>	<b>45 580,75 €</b>

**AR Prefecture**

047-254702582-20211125-DL2021\_11\_03-DE

Reçu le 08/12/2021

Publié le 08/12/2021

**DEPENSES LIEES COVID SEML 2021**

Mois	Entreprise	Numéros de facture	Montant	Date de facture
Mai	Apm	FA014074	196,58 €	31/05/2021
Janvier	Générale des Achats	202116184	182,28 €	29/01/2021
Avril	Générale des Achats	202117500	298,32 €	30/04/2021
Juillet	Générale des Achats	202118966	182,28 €	30/07/2021
octobre	Générale des Achats	202120049	182,28 €	29/10/2021
Mai	Médicalie	202100499	119,14 €	20/01/2021
Juin	Médicalie	202104819	85,46 €	17/06/2021
Août	Médicalie	202106560	90,00 €	12/08/2021
Septembre	Médicalie	202107676	161,60 €	30/09/2021
Septembre	Médicalie	202107677	90,00 €	30/09/2021

1 587,94 €